



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2013/01

### Objet : Demande de subvention relative à l'aménagement de plages publiques à Serre-Ponçon

L'an deux mille treize, le 22 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines le Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. Cette séance fait suite à la séance annulée faute de quorum le treize février deux mille treize à 15h00.

#### Séance du 22 février 2013

Date de convocation :  
Le 7 janvier 2013  
Et 13 février 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : **10**

Suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : M. Victor BERENGUEL, M. Jean BERNARD, M. Michel BAUDRY, M. Marc ZANETTO, M. Marc AUDIER, Mme Valérie GRECARD, M. Jean Claude FERMIER, M. Christian DURAND, M. Bernard ALLARD LATOUR, M. richard SIRI

Etaient représentés : Mme EYMEOD par Marc AUDIER  
M. Jean Pierre GANDOIS par Michel BAUDRY

Etaient invités : M. Jean Pierre PAVIE (CDV 05), M. Philippe WEYNACHTER (Receveur Principal d'Embrun Savines le Lac), Mme Brigitte FOUETS (Comite de Promotion), M. Gilbert TAVAN

Etaient excusés :

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle au comité syndical que le S.M.A.D.E.S.E.P. a décidé par délibération en novembre 2012 de procéder à l'aménagement de plages publiques supplémentaires à Serre-Ponçon. En effet, certains secteurs très fréquentés apparaissent prioritaires en termes de sécurité publique. Il s'agit de la plage des Trémouilles à Chorges, de la plage de Bois vieux à Rousset et de la plage de la voilerie à Savines le lac.

Aujourd'hui, suite à cette décision de principe mobilisant l'établissement public sur un premier budget prévisionnel estimé à 1 million d'euros, les services du S.M.A.D.E.S.E.P. ont pu préciser cette épure financière, en détaillant les différentes ventilations correspondant aux principaux postes de dépenses. Dans ces conditions, compte tenu de l'importance de ce budget prévisionnel et de l'intérêt public du programme, Monsieur le Président propose de solliciter l'aide de partenaires financeurs.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » du 16 juin 2008 passée entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention régionale de développement solidaire et durable des activités de pleine nature signée entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le S.M.A.D.E.S.E.P.
- La délibération n°2012-43 du 19 novembre 2012 sur la création de 3 plages publiques supplémentaires ;

**CONSIDERANT :**

- Les missions et les compétences reconnues au S.M.A.D.E.S.E.P. par arrêté préfectoral et conventions susvisées ;
- L'intérêt touristique d'améliorer l'offre balnéaire sur les rives de Serre-Ponçon ;
- La nécessité de répondre à l'obligation de surveillance publique sur des sites à enjeux conduisant ainsi à la création de plages supplémentaires sur des secteurs très fréquentés ;
- La nécessité de définir un plan de financement pour l'élaboration d'un dossier de demande de subvention ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 22 février 2013 :**

- **APPROUVE**, en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Aménagements de plages publiques à Serre-Ponçon » le contenu de ce projet exposé par le Président et en particulier son plan de financement tel qu'il est proposé ci-dessous :

Recettes		Dépenses (HT)		
Financements publics	Région PACA (40%)	440 000,00 €	<b>SAVINES LE LAC :</b>	
	FNADT (30%)	330 000,00 €		Reprise de la plage
			Bloc sanitaire	60 000,00 €
			Poste de secours	40 000,00 €
			<b>Sous-total :</b>	<b>210 000,00 €</b>
			<b>CHORGES :</b>	
Autofinancement (30%)		330 000,00 €	Reprise de la plage	61 000,00 €
			Bloc sanitaire	43 000,00 €
			Poste de secours	40 000,00 €
			<b>Sous-total :</b>	<b>144 000,00 €</b>
			<b>ROUSSET :</b>	
			Reprise de la plage ou Piscine immergée	545 000,00 €
			Poste de secours	40 000,00 €
			<b>Sous-total :</b>	<b>585 000,00 €</b>

Extrait du registre des délibérations N° 2013/01 Page2/3

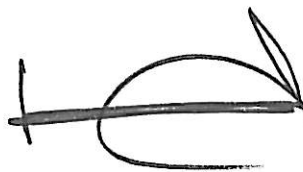

Membres Adhérents :  
Conseil Général des Hautes-Alpes,  
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,  
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

		<b>VRD :</b>	<b>30 000,00 €</b>
		<b>RESTRUCTURATION de plages publiques existantes :</b>	
		Sanitaires Savines le lac	60 000,00 €
		Accès PMR Chorges	20 000,00 €
		<b>Sous-total :</b>	<b>80 000,00 €</b>
		<b>AUTRES ET IMPREVUS (5%) :</b>	<b>51 000,00 €</b>
<b>Total :</b>	<b>1 100 000,00 €</b>	<b>Coût total (HT) :</b>	<b>1 100 000,00 €</b>

- **AUTORISE** le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. à solliciter les concours publics qui y correspondent et mener toutes les démarches nécessaires pour finaliser cette opération.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

**Monsieur Victor BERENGUEL**

**Président du SMADESEP**

rendu exécutoire  
certifié déposé  
en préfecture  
le président... 22/02/2013